



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 952

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, assistante-greffière de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 14 février 2022, le règlement suivant :

952 - Règlement sur le Code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Rosemère

QUE ce règlement est déposé au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau;

QU'il entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi.

FAIT À ROSEMÈRE CE 22 FÉVRIER 2022

L'assistante-greffière,

FRANCINE BÉLANGER, OMA